



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 220

Texte de la question

M Jacques Godfrain appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la nécessité qu'il y aurait à reformer les rythmes scolaires. En effet, notre système éducatif, qui se caractérise par la densité du travail journalier, se démarque de ceux en vigueur chez nos partenaires européens. Ce système est néfaste pour la santé et l'équilibre des élèves qui subissent des rythmes scolaires rigides et contraignants. Il lui demande s'il envisage des réformes dans ce domaine tout en tenant compte, dans l'élaboration du calendrier des vacances scolaires, du développement des activités de l'industrie du tourisme.

Texte de la réponse

Reponse. - Les rythmes scolaires font l'objet, dans la société française, de débats complexes, compte tenu des intérêts en présence. L'examen des conditions de réussite des élèves revêt un caractère prioritaire et les services du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports y portent une attention toute particulière. La France figure parmi les pays qui ont le nombre le plus faible de journées travaillées et, corrélativement, les horaires hebdomadaires et quotidiens les plus lourds. Alléger la fatigue des enfants suppose donc de raccourcir leur journée de travail et d'allonger l'année scolaire. Les calendriers scolaires 1987-1988 et 1988-1989 vont dans ce sens. Un équilibre doit, par ailleurs, être trouvé dans la durée des différents trimestres et dans l'alternance des périodes de travail et de repos. Le calendrier scolaire est le résultat d'un compromis de l'ensemble de ces facteurs et tient compte également d'éléments d'ordre social et économique. Les intérêts en présence, fort nombreux et parfois contradictoires, qui font l'objet d'un examen attentif, ne peuvent être tous satisfaits. Ce calendrier doit d'abord prendre en compte le bon déroulement de la scolarité des élèves en aménageant de façon judicieuse les périodes de travail et les périodes de repos. C'est essentiellement dans cet esprit que le ministre d'Etat arrêtera le calendrier scolaire 1989-1990.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 220

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2119